

~~Problemes~~ Politiques et Sociales

TEXTES ET DOCUMENTS

DECLARATION DE POLITIQUE GOUVERNEMENTALE DU CHANCELIER W. BRANDT DEVANT LE BUNDESTAG

(28 octobre 1969)

Extraits relatifs à la politique étrangère

(dans *TRIBUNE D'ALLEMAGNE*, de Hambourg, n° 305, 11 novembre 1969)

Nous sommes décidés à sauvegarder la sécurité de la République fédérale d'Allemagne et la cohésion de la nation allemande, à maintenir la paix et à coopérer à un ordre de paix européen, à étendre les droits de liberté et le bien-être de notre peuple, ainsi qu'à développer notre pays de façon à ce que sa position dans le monde de demain soit reconnue et assurée. La politique de ce Gouvernement sera placée sous le signe de la continuité et sous le signe du renouveau.

Ce Gouvernement présuppose qu'il ne peut être répondu d'une manière définitive aux questions qui sont nées, pour le peuple allemand, de la Seconde Guerre Mondiale et de la trahison nationale par le régime hitlérien que dans le cadre d'un ordre de paix européen. Personne ne peut toutefois nous faire croire qu'à l'instar de tous les autres peuples, les Allemands n'ont pas, eux aussi, un droit à l'autodétermination.

Les Allemands ne sont pas seulement unis par leur langue et leur Histoire — avec sa splendeur et sa misère; nous sommes tous chez nous, en Allemagne. Nous avons aussi des tâches communes et une responsabilité commune: pour la paix entre nous et en Europe.

Vingt ans après la fondation de la République fédérale d'Allemagne et de la R.D.A., nous devons éviter que les deux parties de la nation allemande ne deviennent de plus en plus étrangères l'une à l'autre; l'objectif reste par un voisinage ordonné d'aboutir à une vie en commun.

Il ne s'agit pas seulement ici d'un intérêt allemand, car il a aussi son importance pour la paix en Europe et pour les relations Est-Ouest. Notre attitude — et celle de nos amis — à l'égard des relations internationales de la R.D.A., dépend pour une bonne part de l'attitude de Berlin-Est. Par ailleurs, nous ne voulons pas amoindrir pour nos compatriotes les avantages du commerce international et des échanges culturels.

Le Gouvernement fédéral poursuit la politique engagée en décembre 1966 et offre, une fois de plus, au Conseil des

Ministres de la R.D.A. des négociations bilatérales, sans discrimination aucune, au niveau des Gouvernements, négociations qui doivent aboutir à une coopération contractuelle. Il ne peut être question que le Gouvernement fédéral reconnaisse la R.D.A. au sens du droit international.

Se rattachant à la politique de son prédécesseur, le Gouvernement fédéral déclare que la volonté d'aboutir à des accords valables sur la renonciation mutuelle au recours à la force ou à la menace du recours à la force, s'applique aussi à la R.D.A.

Le Gouvernement fédéral conseillera aux Etats-Unis, à la Grande-Bretagne et à la France, de poursuivre énergiquement les négociations entamées avec l'Union Soviétique sur l'allègement et l'amélioration de la situation de Berlin. Il ne doit pas être porté atteinte au statut de la ville de Berlin qui est placée sous la responsabilité spéciale des Quatre Puissances. Cela ne doit pas empêcher pour autant de rechercher des facilités pour la circulation à Berlin et vers Berlin.

Nous continuerons à assurer la viabilité de Berlin. Il faut donner à Berlin-Ouest la possibilité de contribuer à améliorer les relations politiques, économiques et culturelles entre les deux parties de l'Allemagne.

La politique étrangère du présent Gouvernement fédéral se réfère à la Note sur la paix de mars 1966 et à la Déclaration gouvernementale de décembre 1966. La politique exposée dans ce document a recueilli à l'époque l'assentiment de tous les groupes parlementaires de cette Assemblée.

Le Gouvernement fédéral se propose de coopérer davantage au sein des Nations Unies et d'autres organisations internationales. Ceci vaut pour des accords mondiaux de désarmement et de limitation des armements qui prennent de plus en plus d'importance. A cet égard, le Gouvernement fédéral poursuivra la politique qu'en ma qualité de ministre des Affaires étrangères j'ai développé à Genève le 3 Septembre 1968 à la Conférence des Puissances non nucléaires.

13 MARS 1970

RFA 80

et 20/

Nous insistons sur le fait que nous sommes disposés par principe à entretenir des relations diplomatiques avec tous les Etats du monde qui partagent notre volonté de coopération pacifique et à renforcer les relations commerciales existantes.

Le Gouvernement fédéral rejette toute forme de discrimination, d'oppression et d'hégémonie étrangère qui, de nos jours, remet constamment en question la coexistence pacifique des peuples.

L'Alliance de l'Atlantique Nord qui a fait ses preuves pendant les vingt années de son existence, continuera de garantir notre sécurité à l'avenir. Sa ferme cohésion est la condition de l'effort solidaire en vue de parvenir à la détente en Europe.

Nous avons besoin pour notre sécurité d'amis et d'alliés, de même que, pour leur sécurité, ils ont besoin de nous et de notre contribution. Sans la confiance réciproque dans la stabilité politique de cette conception, il n'est possible de maintenir ni l'Alliance ni la sécurité. C'est pourquoi au sein de l'Alliance et à son égard, nous poursuivrons la politique qui était la nôtre jusqu'à présent et nous attendons la même chose de nos alliés et de leur contribution à la politique de sécurité commune et aux efforts de sécurité communs conenus avec eux.

De même que l'Alliance occidentale est défensive, notre propre contribution à cette Alliance est également défensive. Ni par son instruction et sa structure, ni par son équipement et son armement l'Armée fédérale ne convient à une stratégie offensive.

Le Gouvernement fédéral ne laissera planer aucun doute sur le principe défensif qui est à la base de sa politique de défense.

Les liens étroits entre nous et les Etats-Unis d'Amérique excluent pour le Gouvernement fédéral tout doute en ce qui concerne le sérieux des engagements que les Etats-Unis ont pris par contrat et par conviction pour l'Europe, la République fédérale et Berlin-Ouest. Nos intérêts communs n'ont pas besoin d'assurance supplémentaire ni de déclarations réitérées. Ils sont capables de supporter une politique allemande plus indépendante dans un *partnership* plus actif.

De concert avec ses alliés, le Gouvernement fédéral s'emploiera résolument à réduire la confrontation militaire en Europe. Il travaillera avec eux à une limitation des armements et à une réduction des effectifs simultanées et équilibrées à l'Est et à l'Ouest.

La prochaine Conférence des Six à la Haye revêt une importance toute particulière. Elle peut décider que l'Europe progressera hardiment sur le plan de l'achèvement, de l'approfondissement et de l'extension de la Communauté, qui sont des thèmes étroitement liés les uns aux autres, ou bien qu'elle sombrera dans une crise dangereuse. Les peuples d'Europe sont impatients de voir les hommes d'Etat doubler la logique de l'Histoire de la volonté de succès.

L'harmonie franco-allemande peut à cet égard donner une impulsion décisive. Le Gouvernement fédéral est prêt à conférer aux liens contractuels étroits ce caractère d'indéfectibilité qui devrait être exemplaire pour le mode des relations à nouer aujourd'hui entre partenaires européens.

L'élargissement de la Communauté européenne doit se faire. Elle a besoin de la Grande-Bretagne comme des

autres pays candidats. Dans le concert des voix européennes, la voix britannique ne saurait manquer si l'Europe ne veut pas se porter préjudice à elle-même.

Nos intérêts nationaux ne nous permettent pas de rester placés entre l'Ouest et l'Est. Notre pays a besoin de la coopération et de l'harmonisation avec l'Ouest, et il lui faut s'entendre avec l'Est.

Le peuple allemand a aussi besoin de la paix, au plein sens du terme, avec les peuples de l'Union soviétique et tous les peuples de l'Est européen. Nous sommes prêts à tenter sincèrement le rapprochement pour que soient surmontées les séquelles du malheur qu'une clique criminelle a répandu en Europe.

Nous ne nous berçons pas cependant d'espairs trompeurs : les intérêts, les rapports de force et les divergences sociologiques ne peuvent se résoudre par la dialectique, ni être embrumés. Mais nos interlocuteurs doivent savoir aussi que le droit d'autodétermination, tel qu'il est inscrit dans la Charte des Nations Unies, vaut également pour le peuple allemand. Ce droit et la volonté de le faire triompher ne sauraient faire l'objet de négociations.

Nous ne nous berçons pas de l'illusion que l'œuvre de réconciliation soit facile ou puisse être rapidement accomplie. Il s'agit d'un processus; mais il est temps de le faire progresser.

Continuant la politique de son prédécesseur, le Gouvernement fédéral souhaite conclure un accord engageant également tous les contractants sur un renoncement réciproque à l'utilisation ou à la menace de la force. Cette volonté s'applique également — je me permets de le rappeler — à l'égard de la R.D.A. Je tiens à dire tout aussi nettement que nous sommes disposés à l'égard de notre voisine immédiate, la Tchécoslovaquie, à conclure des accords qui nous permettent de laisser derrière nous le passé.

A court terme, le Gouvernement fédéral prendra une série de décisions qui mettront bien en évidence sa volonté de poursuivre résolument la coopération politique.

1) A la Conférence de la Haye, il s'emploiera à ce que des mesures efficaces soient prises pour approfondir et élargir la Communauté, et pour renforcer la coopération politique.

2) Il saisira l'offre faite par les Etats-Unis d'Amérique d'intéresser le potentiel industriel allemand à des secteurs limités de la recherche spatiale.

3) Il participera activement aux travaux de la Commission institué par le Conseil du Traité de l'Atlantique Nord pour les problèmes de la société moderne.

4) Il répondra prochainement à l'Aide-Mémoire soviétique sur le thème de la renonciation à la force et proposera une date pour les négociations à Moscou suggérées par l'Union soviétique.

5) Il fera parvenir au Gouvernement de la République populaire de Pologne une proposition concernant l'ouverture de pourparlers en réponse aux propos tenus par Wladislaw Gomułka le 17 mai 1969.

6) Il signera le traité de non-dissémination d'armes atomiques dès que — conformément aux décisions du dernier Gouvernement fédéral — les points restant en suspens seront éclaircis.

Dans une démocratie, le gouvernement ne peut réussir que s'il est soutenu par l'engagement démocratique des citoyens. Nous n'avons que faire de l'assentiment aveugle, pas plus que notre peuple n'a besoin de dignité pompeuse et de distance majestueuse. Nous ne cherchons pas d'admirateurs; nous avons besoin d'hommes qui apportent leur participation critique à nos réflexions, nos décisions et nos responsabilités.

Sûr de lui, ce Gouvernement manifestera son assurance par la tolérance. Il saura donc apprécier cette forme de

solidarité qui s'exprime par la critique. Nous ne sommes pas des élus, on nous a élu. C'est pourquoi nous cherchons le dialogue avec tous ceux qui sont au service de cette démocratie. Ces dernières années, certains ont redouté dans ce pays que la seconde démocratie allemande suive la voie de la première. Je ne l'ai jamais cru. Je le crois aujourd'hui moins que jamais.

Non : nous ne sommes pas à la fin de notre démocratie, nous en sommes à nos véritables débuts. Nous voulons être un peuple de bon voisinage à l'intérieur comme à l'extérieur.